

**AMAP des Gourmets de Velaine  
Contrat Volailles/œufs 2019-2020**

**Contrat d'engagement pour la période du 23/04/2019 au 11/02/2020**

**Producteur :**

La Grange à Pauline

PARISSE Pauline  
Ferme du point du jour  
54200 ECROUVES

06.76.83.30.46

lagrangeapauline@hotmail.com

**Adhérent :**

Nom .....

Prénom : .....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

.....

Mail :

.....

L'adhésion à l'AMAP est obligatoire, elle est de huit euros par an, merci de vous acquitter de votre cotisation pour l'année.

En adhérant à ce contrat, nous préachetons des œufs et/ou des volailles et manifestons notre solidarité envers des producteurs s'engageant à produire dans le respect de la charte de l'AMAP : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement. Nous aidons de ce fait nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture et d'élevage.

**Répartition des livraisons** : toutes les deux semaines( pour le moment, je passerai a des livraisons toutes les semaines à partir de l'été)

La distribution aura lieu tous les mardis de 18h00 à 19h00 à la salle des petites fêtes à Velaine-en-Haye.

**Fonctionnement**

Cette année pas besoin de prévoir pour l'année complète. Le fonctionnement sera le suivant:

-forme de coupon : \*coupon de 50€

\*coupon de 100€

\*coupon de 150€

\*coupon de 200€

Les coupons pourront être renouvelés autant de fois que vous le souhaitez tout au long de l'année.

La semaine avant la distribution vous recevrez un mail, un sms ou un appel (selon votre choix merci de rayer les mentions inutiles) avec les produits disponibles vous pourrez donc faire votre choix pour la distribution.

J'ai souhaité travailler sous forme de coupon cette année pour vous éviter de prévoir un an à l'avance votre volaille et pour me permettre d'être sûr de pouvoir assurer ce que vous m'avez demandé.

### **Modalité de règlement**

Le chèque se fait à l'ordre de PARISSE Pauline.

### **Désistement**

En cas d'absence de l'adhérent, il lui revient de trouver une personne pour prendre sa commande. En cas de non réception de la commande et sans manifestation de l'adhérent, la commande revient au permanent sans contrepartie aucune.

### **Remarques**

Il appartient à l'adhérent de prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid à la réception de la commande validée par émargement. En cas d'éventuels problèmes sanitaires ou de difficultés d'approvisionnement, le producteur se réserve le droit d'annuler une livraison. Une solution de compensation, si elle est possible, sera étudiée.

Fait à ....., le .....

Adhérent :

Producteur :

Président de l'Amap